

CaP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 991
VENDREDI 22 FÉVRIER 2013

Dispensé de timbrage BREST CTC

Une réforme pour les élèves

Le Parti Socialiste réaffirme son entier soutien à la réforme des rythmes scolaires, engagée par le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon.

En outre, un fond spécifique de 250 millions d'euros est prévu pour aider les communes à franchir avec succès ce changement.

Enfin, elle a déjà réussi dans de nombreuses villes où les dispositifs mis en place créent le consensus de tous les acteurs autour de l'intérêt des enfants.

En effet, « **les enfants de notre pays ont la semaine scolaire la plus courte et les journées de classe les plus chargées en Europe, situation qui porte préjudice à leur réussite** », rappelle Emeric Brehier, secrétaire national du PS à l'Éducation. Les élèves français ont 144 jours de classe, contre 190 en Grande-Bretagne et 208 en Allemagne.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le ministre est venu à Brest, le 10 janvier. A cette occasion, Vincent Peillon a appelé l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à se saisir de cette réforme pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.



Vincent Peillon à Brest, le 10 janvier

La réforme proposée par Vincent Peillon est l'aboutissement d'un long dialogue engagé dès le passage à la semaine de 4 jours en 2008, unanimement condamné. C'est ainsi qu'après avoir entendu les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves, François Hollande a inscrit le retour à la semaine de 4 jours et demi dans ses engagements présidentiels et que le ministre de l'Éducation nationale a consulté, sur le sujet, tous les acteurs au cours du second semestre 2012.

Le ministre de l'Éducation a choisi une réforme progressive, qui laisse du temps aux élus et aux communautés éducatives pour s'organiser puisqu'elle s'inscrit dans un cadre souple ouvrant la voie à différentes déclinaisons locales.

Dans la nouvelle organisation, les élèves auront cinq heures et demi d'enseignement, maximum par jour et trois heures et demi, maximum par demie-journée. La pause méridienne sera de une heure trente, au minimum.

L'heure est donc désormais à la poursuite du dialogue et au travail de sensibilisation et de pédagogie au niveau local. « **Le Parti Socialiste renouvelle toute sa confiance aux élus locaux, aux enseignants et aux parents d'élèves, et les appelle à se mobiliser pleinement pour la réussite de cette réforme nécessaire à l'équilibre et à la réussite de tous nos enfants.** »

Les municipalités ont jusqu'au 31 mars pour choisir entre une mise en application de la loi en 2013 ou en 2014. 🗳️

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DEPOSÉ LE 21/02/2013



Dossier de la semaine

Pour l'emploi



Vie de la Fédération

*L'engagement
c'est maintenant*



Interview

Les mots pour le dire

Avec Ivoa Alavoine

Non-cumul

Le Parti Socialiste, par la voix de son premier secrétaire, Harlem Désir, a réaffirmé sa volonté de voir adopter une loi sur le non-cumul des mandats applicable dès le prochain renouvellement électoral, en 2014.

On l'a vu lors de l'Atelier du changement qui s'est tenu à Brest : les Français sont attachés à l'application de cet engagement pris par François Hollande durant la campagne présidentielle.

Alors que les électeurs ont validé le non-cumul, pourquoi attendre et ne pas le mettre en application, dès 2014 ? Pourquoi laisser planer le doute sur notre volonté ?

Les Français jugeront et constateront que toutes les mesures qui contribuent à la rénovation de la vie politique sont prises par les socialistes qui tiennent leurs engagements.

PS29

Emplois d'avenir



Près de 5000 emplois d'avenir ont déjà été signés depuis leur création dans le cadre de la loi du 9 octobre 2012. L'objectif du gouvernement est d'atteindre 100 000 emplois de ce type d'ici 2013 et 150 000 fin 2014.

Lors d'un colloque sur l'emploi dans l'économie sociale et solidaire (ESS), Benoît Hamon, ministre délégué en charge de l'ESS, a fait un parallèle avec les emplois jeunes lancés par Lionel Jospin, en 1997. « Nous sommes presque exactement, à l'emploi près, au rythme de progression des emplois jeunes. Il faut du temps, ce n'est pas un programme facile car il pose des exigences pour les jeunes et pour les employeurs, et c'est en plus un programme qui cible les jeunes peu ou pas qualifiés », a-t-il insisté. Selon les estimations des spécialistes, l'économie sociale et solidaire représente un gisement potentiel de 50 000 emplois d'avenir.

Réservés à des jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi depuis six mois, ces contrats permettent l'embauche pour une durée de un à trois ans dans le secteur non-marchand (collectivités locales, associations). L'État prend à sa charge 75% du salaire et des cotisations sociales tandis que l'employeur assure un tutorat du jeune et s'engage à l'accompagner dans une formation qualifiante.

Dans le Finistère, environ 700 « emplois d'avenir » devraient être répartis dans chacun des Pays. Les Missions Locales se sont vues confier une mission de pilotage dans la mise en œuvre de ce dispositif. « Le bureau de la Mission Locale du Pays de Cornouaille, où je représente le CCA, a ainsi validé récemment l'objectif de 250 contrats signés en 2013. Au 31 janvier, 141 intentions d'embauche étaient déjà recensées, 77 offres déposées et 12 contrats signés. Les deux tiers des offres émanent des collectivités », explique Michel Loussouarn.

Le Conseil général aussi interviendra dans le recrutement des emplois d'avenir, d'autant que l'autonomie des jeunes est l'un des éléments mis en avant dans le « projet stratégique départemental ».

Sous la conduite de Michaël Quernez, un comité de pilotage interne se réunit régulièrement afin de recenser les possibilités et de veiller à leur concrétisation. En 2013, le Conseil général envisage la signature de 70 contrats d'avenir.

Pour l'emploi

« Je suis le chef d'un gouvernement de combat pour l'emploi », a rappelé Jean-Marc Ayrault, le 13 février, sur France 3. Ce jour-là, un demandeur d'emploi en fin de droit, de 43 ans, s'était immolé devant une antenne de Pôle emploi à Nantes. « Un geste qui nous interpelle tous », a assuré le Premier ministre.



Harlem Désir et Jean-Marc Ayrault

Alors que le marché du travail est particulièrement tendu, Jean-Marc Ayrault a rappelé sa mission : **« Je comprends la colère, le sentiment d'abandon, mais on ne baisse pas les bras, je suis le chef d'un gouvernement de combat pour l'emploi ».**

L'engagement de François Hollande qui consiste à renverser la courbe du chômage, à la fin 2013, est très fort et le premier ministre a souligné les efforts sans précédent déployés par le gouvernement à travers de multiples dispositifs qui vont pouvoir être activés. Jean-Marc Ayrault a notamment évoqué le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), le pacte de compétitivité, la Banque publique d'investissement ou les emplois d'avenir (voir encadré).

Il a également insisté sur les contrats de génération qui ont été adoptés en dernière lecture par l'assemblée nationale le lendemain, 14 février.

Ce texte est la traduction de l'engagement n°33 pris par François Hollande pendant la campagne. Lors de l'un de ses premiers déplacements de candidat à la candidature à Quimper et à Brest, François Hollande avait évoqué cette idée avec plusieurs jeunes finistériens avec lesquels il cherchait des solutions pour l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. Ce « tutorat » permettra de préserver des savoir-faire et

d'intégrer durablement les jeunes dans la vie professionnelle.

Ces contrats favoriseront l'embauche de 500 000 jeunes en cinq ans et le maintien des seniors dans l'emploi, grâce à des allègements de charges. Ce dispositif d'aide publique aux entreprises vise les jeunes de moins de 26 ans (30 ans en cas de handicap) et les seniors de plus de 57 ans (55 ans en cas de handicap).

Le texte prévoit pour les entreprises de moins de 300 salariés un allègement des charges de 4 000 euros par an pendant trois ans (moitié pour les jeunes et moitié pour les seniors). Les entreprises de 300 salariés et plus, quant à elles, devront s'engager à embaucher des jeunes et des seniors sous peine d'être soumises à des pénalités.

En outre, François Hollande a également annoncé l'inscription à l'agenda parlementaire d'une loi sur la reprise de sites rentables menacés de fermeture.

« Cette annonce conforte la volonté du Parti Socialiste de déposer une proposition de loi sur les reprises de sites rentables avec les partis réunis au sein de la Gauche rassemblée. Le Parti Socialiste portera avec ses partenaires cette proposition importante », a annoncé Harlem Désir.



François Hollande à Quimper, le 23/11/2010

Cette mesure renforcera l'arsenal de mesures anti-chômage mises en place par le gouvernement pour la relance de l'emploi, notamment les emplois d'avenir, les contrats de génération, le Pacte pour la Compétitivité, la Croissance et l'Emploi. Car il s'agit là de la priorité de la majorité. 🇫🇷

L'engagement c'est maintenant

Les adhérents de la première circonscription du Finistère viennent de lancer une campagne intitulée « L'engagement c'est maintenant ».

« Nous avons voulu mener une campagne de proximité, au plus près des réalités des habitants », précise le délégué de circonscription, Jean-Marc Tanguy. C'est ainsi que cinq tracts différents ont été imprimés. Le recto reprend la liste des engagements de François Hollande qui ont déjà été tenus. « C'est important de le rappeler », insiste Jean-Marc Tanguy qui cite notamment les 60 000 créations d'emplois dans l'Éducation nationale, dont 1 500 auxiliaires de vie scolaire qui vont permettre à des élèves handicapés de suivre les cours dans les classes.

Les cinq sections de la circonscription (Quimper, Ergué-Gabéric, Plomelin, Briec et Fouesnant) ont personnalisé le verso en précisant leurs coordonnées de manière à pouvoir être contactées.



Les secrétaires de section de la première circonscription

Car, et c'est le deuxième message de cette campagne, le changement se fera aussi avec les électeurs de gauche, sympathisants du PS, qui jusqu'à présent sont plutôt spectateurs du changement.

Pour cette campagne les socialistes de la première circonscription vont à la rencontre des habitants en porte-à-porte, sur les marchés, à la sortie des usines et organisent

aussi des réunions « plus restreintes », chez des adhérents ou des sympathisants, le plus souvent en présence d'élu-es.

« Les premiers échos sont assez positifs », note le délégué de la circonscription. « On sent de l'impatience chez les personnes que nous rencontrons mais l'initiative est bien

accueillie ». A Brest, les militants qui ont fait du porte-à-porte pour annoncer l'Atelier du changement du 7 février, ont rencontré les mêmes réactions.

L'initiative des socialistes de la région de Quimper mérite, par conséquent, d'être mise en valeur et reprise dans d'autres parties du Finistère. 🌸

Interview

Les mots pour le dire

Avec Ivoa Alavoine

Les électeurs de gauche sont favorables au droit de vote des étrangers aux élections locales, explique Ivoa Alavoine, avocate à la cour d'appel dans une note publiée par la fondation Jean-Jaurès.

Cap Finistère : Comment s'est déroulé le débat sur internet ?

Ivoa Alavoine : 266 participants, choisis parmi des personnes ayant déjà voté une fois à gauche, étaient amenés à débattre sur le thème « la France et l'immigration », dans le cadre d'une enquête qualitative menée par HCK (House of Common Knowledge) qui a duré 15 jours. Les échanges ont débuté sur un mode assez dur, avec des opinions très tranchées. En revanche, dès que les participants ont été invités à sortir des stéréotypes, à distinguer, par exemple, un immigré d'un étranger ou encore à prendre conscience des différents motifs légaux d'entrée en France, le débat s'est immédiatement rasséréiné.

Cap Finistère : Comment se répartissent les électeurs de gauche par rapport à l'immigration ?

Ivoa Alavoine : Je n'oserais pas tirer de cette seule étude une vérité sur la répartition des électeurs de gauche ! En revanche, il en est ressorti deux groupes homogènes, que nous avons dénommés les « ouverts », qui se définissent par un vote consensuel et franc en faveur des assertions « l'immigration est créatrice de richesses » et « la France a besoin d'immigration » et les « ouverts/fermés », qui se définissent par un vote tout aussi franc sur trois assertions : les deux précitées et, en plus, « il faut réduire l'immigration ». L'intérêt essentiel de l'étude a été de démontrer que le discours qui convenait aux « ouverts », juchés sur une position de type « idéologique » sur la richesse en soi de l'immigration, repoussait les « ouverts/fermés », qui se plaçaient sur le terrain pragmatique en attendant des responsables politiques des réponses et mesures concrètes pour que l'immigration soit une réussite en France.

Cap Finistère : La question du droit de vote des étrangers aux élections locales fait-elle consensus au sein des électeurs de gauche ?

Ivoa Alavoine : Les « ouverts » comme les « ouverts/fermés » ont été sans hésitation favorables à l'assertion « il faut autoriser le droit de vote des immigrés aux élections locales ». Tous y voient un facteur d'intégration. L'étude a révélé de très fortes attentes de la part de ces électeurs en direction de politiques responsables et concrètes d'intégration. L'image d'une France généreuse gouverne donc, aujourd'hui, essentiellement non pas tant les représentations des « flux » mais celles des « stocks » : pour « réussir l'immigration », il faut accompagner et prévoir un accueil digne et responsable de ceux qui sont entrés. C'est dans ce parcours d'intégration qu'est compris l'accès au droit de vote aux élections locales. 🌸

En savoir plus : www.jean-jaures.org



Agenda

8 mars

18h45 : Conseil fédéral
au local du PS à Brest.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 991 - Vendredi 22 février 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste



En bref

Découverte de l'environnement marin



Annick Le Loch a interpellé, à l'assemblée, le ministre des Transports et de la Mer sur l'évolution nécessaire et attendue de la réglementation française applicable aux sorties de découverte et de formation à l'environnement marin, organisées par les centres nautiques et les écoles de voile. Les 114 structures d'activités nautiques que compte le Finistère, représentent 873 emplois en équivalents temps plein, 15 000 à l'échelle de la France. Elles participent de façon essentielle à l'attractivité du Département.

À l'issue d'une concertation fructueuse entre les différentes branches professionnelles, un projet d'instruction relatif à cette question a été validé par le Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, en décembre 2010. Depuis lors, en contradiction avec ce projet d'instruction, les sorties de découverte et de formation à l'environnement marin ont été requalifiées en activités de transport de personnes devant être encadrées par des marins professionnels titulaires du brevet « Capitaine 200 Voile », à l'exclusion des moniteurs de voile brevetés d'État.

Cet état de la réglementation et l'application variable qui en est faite remettent gravement en cause l'activité de nombreux centres nautiques.

La couverture numérique en Bretagne

En lien avec la 4^e circonscription, la section de Locquirec organise le vendredi 8 mars, à 18h30 une réunion débat avec Gwenegant Bui, sur « La Couverture numérique en Bretagne », salle Bilzic, à la mairie de Locquirec.

D'autres rencontres sont déjà programmées, au même endroit : Le vendredi 3 mai 2013 à 18h30, avec Guy Pennec sur la « Gestion de l'eau - Le SAGE » et le vendredi 20 septembre à 18h30 avec Jean Paul Vermot sur « L'emploi et la Formation ».

Annonces légales & judiciaires

SCP AVOCATS OUEST CONSEILS
6, rue Saint Marc - BP 21105
29101 QUIMPER CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière.

Dénomination :

SCI PONT CHRIST.

Siège social : Le Bourg - 29430 TRÉFLEZ.
Objet : Gestion de biens immobiliers et notamment d'un immeuble sis à Pont Christ - 29430 PLOUESCAT.

Durée : 99 ans.

Capital : 1 500 euros.

Apports en numéraire : 1 500 euros.

Apports en nature : Néant.

Gérance : Madame LÉDA GRIOT demeurant à Le Bourg - 29430 TRÉFLEZ ;

Monsieur Gilbert DÉNIEL demeurant à Kerdivez - 29430 PLOUNÉVEZ LOCHRIST ;
Monsieur Jacques MORGAN demeurant à Le Gourveau - 29250 SAINT-POL-DE-LÉON.

Cession de parts : Agrément requis à l'unanimité des associés sauf entre associés.

Immatriculation : au RCS de BREST.

Pour avis.

MACANO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 80 000 euros
Siège social : ZC de Keransignour
29900 CONCARNEAU
RCS QUIMPER 441 510 096

Aux termes d'une décision du 2 janvier 2013, le Président a pris acte de la démission de Jessica LE FLOCH de son mandat de Directeur Général, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2013 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis,
Le Président.

SELARL JEAN-MARC BERROU

Avocat
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SCI SOCOLEC

Société Civile Immobilière
au capital de 182,94 euros
Siège social : 108, rue Jean Jaurès
29200 BREST
381 871 458 RCS BREST

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 18 janvier 2013, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires.

Monsieur Pierre CONAN demeurant à BREST (29200) 18, rue Maleyssie a été nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à BREST (29200) 108, rue Jean Jaurès, adresse où la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation amiable et des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis.

Par décision du 14 janvier 2013 l'associé unique de la SARL ALC en liquidation, au capital de 8 000 euros, siège 19, rue de Valmy - 29200 BREST 508 086 543 RCS BREST, a décidé de la dissolution anticipée. Liquidateur amiable NEDELEC Anne-Laure 19, rue de Valmy - 29200 BREST siège de la liquidation, dépôt au RCS de BREST.

SELARL PATRICE RIVIÈRE Société d'Avocats - GUIPAVAS

C.K.M.

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Pen An Traon
29250 PLOUGOULM

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12 février 2013, il a été constitué une société par Actions Simplifiée dénommée C.K.M. régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : Pen An Traon - 29250 PLOUGOULM.

Objet social : L'achat, la vente, la location de tous matériels.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Capital social : 100 000 euros.

Président : Monsieur Christian KERBOAS 5, rue Kéravel - 29250 SAINT-POL-DE-LÉON.

Admission aux Assemblées Générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, chaque action donne droit à une voix.

Clauses restreignant la transmission des actions : Toutes cessions ou transmissions d'actions, même entre actionnaires, y compris par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, sont soumises à l'agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.

Suivant acte sous seing privé en date du 14 février 2013, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination :

SCI LAENNEC.

Siège : 17, rue Laennec - 29000 QUIMPER.
Durée : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) ans.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion de tous immeubles et biens immobiliers et exceptionnellement l'aliénation desdits droits et biens immobiliers.

Capital social : MILLE euros (1 000 euros).

Gérants : Monsieur Gwenaél RAOUL demeurant à QUIMPER 20, rue Vis et Madame Valérie ABALLEA demeurant à QUIMPER 5, rue Jules Simon.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Pour avis et mention.

Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires

Un de vos proches désire
recevoir Cap Finistère ?
Merci de nous transmettre
ses coordonnées.
cap-finistere@wanadoo.fr